



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

DECISION DU MAIRE n° 2025/36

Objet : Signature du marché 2025-17 TRAVAUX RELATIF AU REMPLACEMENT DES FENÊTRES

Le Maire d'Arpajon,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2122-22 alinéa 4,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 1, R2122-3, R 2122-8,

VU le décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 25/2020 du 03 juin 2020 relative au pouvoir de décision du Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la procédure de mise en concurrence sur devis,

VU la proposition de la société ATESS,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser les travaux relatifs au remplacement des fenêtres de la bibliothèque d'Arpajon,

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver et de signer le marché n° 2025-19 avec la société ATESS sise, 24-30 AVENUE DU GUE LANGLOIS LOCAL C22, 77600 BUSSY ST MARTIN, SIRET 44530426400036, ayant pour objet les travaux relatifs au remplacement des fenêtres de la bibliothèque d'Arpajon, pour un montant forfaitaire ferme de 45 570,00 € HT soit 54 684,00 € TTC.

Article 2 : La dépense est prévue au budget de l'exercice en cours, et sera inscrite au budget des exercices concernés

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, les intéressés désirant contester cette décision peuvent saisir le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Versailles – 78000 VERSAILLES par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr), d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité. Ce délai ne fait pas obstacle à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée ;

- à la préfecture de l'Essonne.

Fait à Arpajon,
Le 07/05/2025
Le Maire, Christian BERAUD